APRÈS ART. 22 N° **907**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 907

présenté par

M. Bony, Mme Anthoine, M. Brigand, Mme Périgault, M. Kamardine, M. Meyer Habib, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, Mme Valentin, M. Dubois, M. Bourgeaux, M. Ray, M. Dumont, M. Minot et M. Descoeur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.